

# NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°412

AVRIL 2026

## SPÉCIALE CAMPAGNE ANS - PSF 2026

### 1. CAMPAGNE ANS – PSF 2026

La campagne de demande de subventions 2026 à l'Agence Nationale du Sport (ANS), dans le cadre des Projets Sportifs Fédéraux (PSF), sera ouverte du **vendredi 3 avril au dimanche 3 mai 2026 à minuit.**

Toutes les demandes de subventions doivent être déposées sur votre compte associatif :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Attention : La demande n'est prise en compte que si vous êtes allés jusqu'à l'étape de la validation de la fenêtre pop-up « **transmettre au service instructeur** ».

L'étude des demandes est déléguée par l'ANS à la FFAviron (toutes les demandes de financement autres que celles des PSF, notamment pour les aides à l'emploi, restent à faire auprès des DRAJES pour les ligues et des SDJES du lieu de l'association pour les comités départementaux et les clubs). **Les demandes concernant les équipements sont maintenant gérées au niveau national (agence-es@agencedusport.fr).**

Les propositions d'actions 2026 ont légèrement changé par rapport à 2025, **dont le critère de non financement de certaines actions réalisées dans le cadre scolaire (cycles dans le cadre de l'EPS).** Nous vous invitons à lire les annexes 1 (ligue), 2 (CD) ou 3 (club) pour prendre connaissance des actions éligibles.

Avant validation et envoi à l'ANS, toutes les demandes de subvention seront approuvées par les commissions régionales PSF/FFAviron, désignées au sein des ligues, et par la commission nationale PSF/FFAviron.

Toutes les informations ou demandes concernant cette campagne vous sont envoyées sur l'adresse mail fédérale de votre structure. Pour une bonne utilisation de cette messagerie, consultez le [site fédéral](#).

**Pensez à consulter votre boîte mail fédérale !**

Toutes vos demandes d'explications ou de précisions concernant cette campagne doivent être envoyées par mail à [agencedusport@ffaviron.fr](mailto:agencedusport@ffaviron.fr).

#### IMPORTANT :

Pour que votre demande puisse être prise en compte, il est essentiel de respecter les procédures indiquées dans la « **note de cadrage de la campagne 2026 - Agence Nationale du Sport - Projets sportifs fédéraux** ». Et notamment :

**TOUTE DEMANDE DE FINANCEMENT N'INTÉGRANT PAS D'OBJECTIFS QUANTITATIFS À ATTEINDRE, TELS QU'INDIQUÉS DANS LES ANNEXES DE LA NOTE DE CADRAGE, SERA REJETÉE**

De **nouveaux documents de présentation** de cette campagne vous sont proposés afin d'avoir une meilleure lecture des actions concernées par ce financement :

- Note de cadrage campagne PSF 2026
- Annexe 1 - Projet pour les ligues
- Annexe 2 - Projet pour les comités départementaux
- Annexe 3 - Projet pour les clubs
- Annexe 4 - Liste des territoires carencés
- Annexe 5 - Stratégie d'emploi et de professionnalisation de la FFA
- Annexe 6 – Stratégie de développement du para-aviron
- Annexe 7 - Contrat d'engagement républicain

Vous retrouverez tous ces documents sur le site fédéral : Menu Structures > Gestion des structures > Accompagnement des structures > [Campagne ANS 2026](#)

## 2. WEBINAIRES DE PRÉSENTATION

2 webinaires de présentation sont prévus sur Teams pour accompagner la campagne du PSF 2026 :

- **Mardi 7 avril 2026 à 12h30**

Lien de connexion :

[Présentation campagne PSF 2026](#) | [Réunion-Joindre](#) | [Microsoft Teams](#)

- **Mercredi 8 avril 2026 à 20h**

Lien de connexion :

[Présentation campagne PSF 2026](#) | [Réunion-Joindre](#) | [Microsoft Teams](#)

## 3. FORMATION FINANCEMENT – NOUVEAUTE

Dans le cadre de son programme d'accompagnement des structures, la FFAviron vous propose une **formation à destination des dirigeants et directeurs de structure** pour découvrir toutes les **sources de financement** et mieux structurer vos demandes dans le cadre de financement public et privé.

**Un focus sera proposé sur le PSF.**

**Dates** : jeudis 16, 23, 30 avril et 7 mai 2026 (18h30 à 22h en visio).

**Retrouvez toutes les informations et le lien d'inscription [ici](#).**

## 4. JUSTIFICATIFS ET BILANS DES ACTIONS PSF 2025

Toutes les structures qui ont bénéficié en 2025 d'une subvention dans le cadre des PSF, **doivent déposer leur Compte Rendu Financier** (un par action, obligatoirement accompagné des pièces justificatives utiles) sur lecompteasso **avant le lundi 30 juin 2026** en respectant les consignes contenues dans le document « Évaluation des actions financées au titre du projet sportif fédéral (PSF) 2025 ».

Lors du dépôt de votre compte rendu financier, vous veillerez à bien déposer les documents annexes utiles à la justification de la réalisation de l'action et notamment :

- Les factures les plus significatives.
- La liste des personnes concernées lorsqu'il s'agit d'une action de formation\*.
- Ainsi que tout document utile à une bonne justification de l'action.

\* Pour les actions de formation, les structures doivent donner la liste des personnes concernées et veiller à renseigner les diplômes obtenus, hors diplômes fédéraux renseignés par la FFA (permis bateau, permis remorque, attestation aux premiers secours) sur la fiche licence de chaque licencié concerné.

**Tous les documents qui ne pourraient pas être téléchargés sur « lecompteasso » doivent être envoyés à [agencedusport@ffaviron.fr](mailto:agencedusport@ffaviron.fr)** en précisant bien le nom de l'action et de la structure concernée.